

DECOSET
Projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse-Mirail
Groupe de travail sites alternatifs
Le 16 mai 2024 à 18h
Compte-rendu

Cette réunion s'est tenue le jeudi 16 mai 2024 de 18h à 20h au siège de DECOSET à Balma.

Participants

- Thierry BARBERO, association Saint-Simon Environnement
- Antoine BOUYGUES, consultant cabinet Willing
- Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette
- Audrey RICHARD FERROUDJI, garante de la concertation
- Laurent GUYON, directeur Général des Services de DECOSET
- Michel HERBACH, association Saint-Simon Environnement
- Marie-Pierre LAVIGNE, association des habitants de Lafourguette
- Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET
- Valérie ORDINES, habitante du quartier de Saint-Simon
- Julie SCHMITT, manager concertation cabinet Willing
- Adrien VITRAC, chef du service communication de DECOSET

Ordre du jour

- Rappel du travail mené avec le groupe de travail
- Lancement du marché et réception des offres
- Présentation des offres
- Choix du prestataire

SYNTHESE DES ECHANGES

- 6 participants (5 membres du groupe de travail et une des garantes)
- Réception de 5 offres le 13 mai (3 retours négatifs de réponse et 2 offres méthodologiques reçues)
- Une prise en compte du travail fait par le groupe de travail lors de la réunion sur les critères à intégrer dans l'étude, à la fois dans le cahier des charges envoyé et dans les réponses des bureaux d'études
- Des discussions autour de la prise en compte du PLUIH (version et date de publicité du prochain PLU notamment) dans les recherches de site
- Un prestataire retenu approuvé par le groupe de travail et qui sera notifié dans les prochains jours.
- Une réunion de lancement à prévoir avec intégration du GT.
- Demande d'intégration du site de Paleyre (route d'Espagne) dans les études et proposition de DECOSET d'intégrer plusieurs sites suggérés par le groupe de travail dans l'étude
- + Autres propositions à venir suite au groupe de travail
- Possibilité approfondir certains critères lors de la réunion de démarrage à la demande du groupe de travail

Introduction, ordre du jour et rappel des règles du jeu

Julie SCHMITT, manager concertation cabinet Willing remercie les participants pour leur présence. Elle introduit l'ordre du jour de la réunion et propose un tour de table de présentation. Elle rappelle que **ce deuxième groupe de travail sur les sites alternatifs intègre des représentants volontaires issus du comité de pilotage concertation.**

TEMPS 1 : RAPPEL DU TRAVAIL MENE AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL DU 11 AVRIL

Elle ajoute que ce travail s'inscrit dans la continuité de la réunion du 16 avril. Le premier groupe de travail avait permis de construire le cahier des charges, de définir les critères amendables et incontournables, de sélectionner les prestataires pouvant répondre à l'étude. Ce second groupe de travail consultatif a pour objectif d'analyser les offres reçues pour aboutir à un choix de prestataire pour l'étude.

Adrien Vitrac, chef du service communication de DECOSET, s'assure que le cahier des charges ait été reçu par l'ensemble des participants. Il présente l'ensemble des critères amendés lors du dernier groupe de travail.

Plusieurs décisions avaient été prises à la suite du premier groupe de travail et ont été intégrés au cahier des charges :

- **Délai supplémentaire** accordé pour la réponse des candidats à l'étude de sites alternatifs (21 jours minimum)
- **Les membres du groupe de travail** ont été invités à **suggérer des bureaux d'études** à solliciter pour une proposition de devis
- **La possibilité de coupler l'étude bibliographique à une étude de terrain** fera l'objet d'une vigilance particulière dans les propositions méthodologiques
- **Un travail collectif** avait permis de **discuter les critères exclusifs et pondérables à intégrer à l'étude.**

Adrien Vitrac, chef du service communication de DECOSET, a ensuite rappelé spécifiquement le travail collectif sur les critères. Ces critères avaient été intégrés au cahier des charges sur la base des contributions du groupe de travail :

CRITERES INCOUTOURNABLES/ EXCLUSIFS	CRITERES PONDERABLES
<ul style="list-style-type: none"> • Le périmètre de la recherche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une surface minimale de 4 Ha d'un seul tenant ○ La distance maximum de raccordement au réseau de chaleur a été fixée à « une distance raisonnable » pour les besoins de l'étude mais ce critère sera également considéré dans les critères pondérés puisqu'il a également des impacts techniques et financiers non négligeables « difficulté à se raccorder au réseau ». ○ Une topographie et une symétrie adaptée : la forme du terrain peut être une contrainte (pas assez de largeur, avec des insertions ou des espaces non utilisables), ainsi que sa topographie. • Les contraintes exclusives du PLUiH • Les contraintes environnementales : zones naturelles, inondables... qui ne permettent pas l'installation d'une UVE • Milieu environnant : habitations, établissement public (crèche, école, collège, lycée, ehpad, ...) ou toute activité qui mérite d'être identifiée pour mesurer les interactions éventuelles (aérodrome, activités commerciales spécifiques...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes techniques : ce sont tous les aspects qui nécessiteront une adaptation du site afin de recevoir l'UVE dans les meilleures conditions <ul style="list-style-type: none"> ○ Nature des sols et du sous-sol : qualifications des sols en termes de pollution, niveau de la nappe, caractéristiques géotechniques ○ Configuration du terrain : géométrie, déclivité, ○ Contraintes environnementales : zones naturelles, inondables ... qui peuvent être compensées, déplacées ou maintenues sur le site malgré la construction de l'UVE ○ Accessibilité : on retrouve la nature des infrastructures permettant d'accéder au site et notamment la nature des voiries, intersections, ponts/tunnels, distance aux grands axes de circulation ... ○ Eloignement aux réseaux : électrique haute tension, eau potable, réseau incendie à débit important ... • Contraintes financières : la somme des contraintes techniques aura un impact financier sur la construction de l'UVE • La disponibilité du terrain : Nature du propriétaire, situation, délai d'acquisition ... • Origine des déchets en tonnage • Projection sur la densification de la zone ciblée

A la suite de cette présentation, Thierry BARBERO, association Saint-Simon Environnement, interroge DECOSET sur la **possibilité technique de se raccorder à un autre point du réseau de chaleur** que le poste de raccordement actuel de la SETMI. Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET, précise que le raccordement est techniquement possible sur l'ensemble du réseau, mais cela nécessite un système de raccordement complet. Les installations existantes sur le site de la SETMI permettent de le faire, et il serait donc plus simple de se raccorder aux équipements existants. Toutefois, si l'étude montre qu'un raccordement ailleurs est préférable, cette option sera étudiée en tenant compte de la nécessité d'installer une station de redistribution complète sur le réseau de chaleur. À titre d'exemple, il serait **plus pertinent d'étendre le réseau sur 3 km entre l'impasse de Palayre et la SETMI** plutôt que d'installer une **nouvelle station de distribution complète.**

Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourquette, demande à DECOSET si les **deux sites** suggérés par le groupe de travail peuvent être **intégrés parmi les 19 sites identifiés.** Bernard MELLAC précise que plusieurs sites pourront être ajoutés dès lors qu'ils satisfont les premiers critères identifiés. Parmi les 19 sites de l'étude précédente, certains ont par ailleurs déjà été éliminés.

TEMPS 2 : LANCEMENT DU MARCHÉ ET RECEPTION DES OFFRES

Julie SCHMITT, cabinet Willing, revient sur les modalités de la consultation. Le cahier des charges a été **envoyé à six prestataires le 23 avril 2024**, avec une **date limite de réponse fixée au 13 mai**.

Parmi les six prestataires sollicités, **deux réponses ont été reçues** de la part des bureaux d'études EODD et INDDIGO. Trois bureaux ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas répondre à l'appel d'offres (Soler IDE, Naldéo, Austral), notamment pour des raisons de charges de travail, et un prestataire n'a pas donné suite (Sage Environnement). Les prestataires ont été évalués selon une **pondération de critères techniques et financiers**.

Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette, s'interroge sur la problématique potentielle de n'avoir **obtenu que deux réponses**. Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET indique que dans le contexte actuel, **les bureaux d'études sont particulièrement sollicités et qu'il est satisfaisant d'avoir obtenu deux réponses**. **Pour une prestation inférieure à 40 000€, la mise en concurrence des prestataires n'est pas requise et le dispositif est donc conforme aux marchés publics**.

TEMPS 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Julie SCHMITT, cabinet Willing indique les critères de sélection appliqués pour analyser les offres reçues :

- **65% pour le critère technique**
 - Modalité d'évaluation des critères 30 points
 - Modalités de présentation des résultats 10 points
 - Contenus et supports des rapports d'études 10 points
 - Etudes complémentaires 5 points
 - Planning prévisionnel 10 points
- **35% pour le critère prix**

Les différents critères ont donc été analysés avec des notes allant de très satisfaisant à insuffisant. Le niveau de satisfaction pour chaque critère est associé à une **note chiffrée permettant de comparer les prestataires**, une grande importance étant accordée **aux critères établis lors du groupe de travail du 11 avril**.

Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, indique que **chaque cabinet a reçu une note totale sur 100**. Le bureau d'études obtenant la meilleure note sera retenu pour réaliser l'étude sur les sites alternatifs. Il ajoute que cette méthode de notation est courante et utilisée par les collectivités, elle permet d'objectiver **le choix du prestataire** selon des critères de notations définis.

Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET, revient sur l'analyse du mémoire technique et les **points abordés dans l'évaluation des prestataires**, en présentant **les critères de notation et la méthodologie proposés** :

- **Méthodologie d'évaluation des critères**
 - Périmètre de la recherche
 - Contraintes exclusives du PLUiH
 - Contraintes environnementales
 - Prise en compte des critères pondérés
 - Contraintes techniques
 - Contraintes financières
 - Contraintes environnementales
 - Disponibilité du terrain
 - Origine des déchets en tonnage
 - Evolution de la densification des zones ciblées
- **Modalités de présentation des résultats**
 - Restitution au groupe de travail
 - Restitution au comité de pilotage
- **Contenus et supports des rapports d'études**
 - Document de présentation
 - Support cartographique des terrains
 - Rapport final de l'étude
- **Etudes complémentaires**
 - Etudes complémentaires identifiées par le candidat

- **Planning prévisionnel**
 - Planning des interventions et différentes étapes de l'étude

DECOSET a évalué l'**exhaustivité de la prise en compte de ces différents critères**. Les deux candidats ayant répondu à l'appel d'offres ont présenté une méthodologie relativement similaire pour aborder les différents critères, ils ont toutefois rencontré des difficultés dans la réponse à apporter concernant le critère de **densification des zones ciblées en raison d'un niveau d'information insuffisant à ce stade sur les projections**.

À titre d'exemple, **pour les contraintes environnementales**, les bureaux d'études ont proposé d'utiliser des bases topographiques, d'étudier les périmètres de risques d'inondation, les inventaires nationaux de friches, et les prescriptions inscrites au plan régional de gestion des déchets. Les prestataires se réfèrent à **des bases de données existantes** ou à **des études de terrain**. Ces méthodologies ont été notées. Concernant le périmètre de la recherche, le candidat INDDIGO a proposé d'établir un périmètre de **7 km autour de l'UVE actuel**, EODD propose une **recherche étendue à 10 km**. Il s'agit d'une recherche cartographique, si un terrain potentiel est identifié, **les limites de distances peuvent évoluer**. L'approche cartographique des deux prestataires a été **jugée satisfaisante**.

Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette, s'interroge sur **la version du PLU retenue par les prestataires**. Bernard MELLAC précise qu'ils se sont basés sur le PLU existant, le PLUiH en construction ayant été annulé et étant en cours d'élaboration. Toutefois, les informations publiques du PLUiH en construction ont cependant pu être prises en compte.

Thierry BARBERO, association Saint-Simon Environnement précise qu'actuellement il s'agit d'un PLU à Toulouse et que 7 communes sont également régies par le RNU (Règlement National de l'Urbanisme). Le **PLUiH étant en phase d'élaboration**, il sera **voté en juin et accessible au public en juillet**. Il est encore possible de faire évoluer le projet. Si un terrain potentiel est repéré, DECOSET peut **participer à l'enquête publique** et demander un changement de classification du terrain pour **permettre l'implantation de l'usine**.

Bernard MELLAC précise que l'ajout du **terme « contraintes exclusives »** avait été fait dans cette perspective. Si certaines contraintes « non exclusives » peuvent évoluer dans le cadre du PLUiH, elles seront étudiées. **Le terme « exclusif » est interprété comme « intangible »**, et peut inclure des éléments comme un couloir aérien, susceptibles d'exclure un site de l'étude.

Synthèse de l'analyse des propositions au regard des typologies de critères identifiés

Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET, propose **une analyse de la prise en compte des critères techniques** par les deux prestataires concurrents, qui ont tous deux donné satisfaction. L'ensemble des **contraintes habituelles** ont été intégrées : surface minimale, accessibilité, éloignement au réseau électrique, eau, incendie et la topographie. Pour les critères environnementaux, les bureaux d'étude ont pris en compte la proximité avec les espaces naturels, la présence d'habitations, et le report des espaces naturels. En ce qui concerne la disponibilité des terrains, INDDIGO a été **jugé très satisfaisant**, tandis qu'EODD **n'a pas mentionné la typologie des propriétaires** dans sa méthodologie. Pour le critère « **origine des déchets en tonnage** », les deux prestataires ont été classés moyennement satisfaisants, manquant de précisions sur la **prise en compte de l'origine de production des déchets**. Cette méthodologie sera à préciser au moment de l'étude. A titre d'exemple, si l'UVE est déplacée à 3 km du site actuel, **l'itinéraire d'acheminement des déchets** devra évoluer en fonction du lieu de stockage des camions.

Concernant les **critères de présentation des résultats**, la restitution au groupe de travail et au comité de pilotage, les candidats ont mentionné un **nombre de réunions suffisant**. Les contenus et rapports d'études ont également **satisfait les différents critères**. Pour les cartographies, plusieurs formats ont été proposés : utilisation de logiciels spécifiques ou accessibles. Le rapport final proposera une **carte globale du territoire incluant les zones et mentionnant les critères**. Les logiciels actuels permettent de proposer un **rendu très pédagogique** et de piloter l'aide à la décision. Sur ce critère, les deux bureaux d'étude ont obtenu des notes satisfaisantes.

Aucune étude complémentaire n'a été identifiée à ce jour, mais ce type de prestation pourra être proposé à la suite des études menées et donner lieu à un devis complémentaire. S'agissant du calendrier proposé par les deux prestataires, EODD propose de travailler sur **des délais plus courts**.

Thierry BARBERO, association Saint-Simon Environnement ajoute qu'un **nouveau point de stockage des camions** pourrait être ajouté à proximité du site retenu pour la nouvelle UVE. Il questionne DECOSET sur les **concordances de calendrier** entre la publication du PLUiH par la métropole et la réalisation des études sur les sites

alternatifs. Le POA (Programme d'Orientations et d'Actions) paraîtra à partir de juillet et rendra compte des **décisions prises par les élus des communes de la métropole**. L'enquête publique **ne devrait pas le faire évoluer**. Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET indique que **l'adoption du PLUiH est prévue pour 2025**. L'étude de terrain sera donc terminée, mais l'analyse des trois terrains à réaliser dans le cadre de l'enquête publique n'aura pas commencé, celle-ci débutant fin 2026, début 2027.

Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette questionne DECOSET sur la **possibilité de financer des études complémentaires** si elles se justifient au regard de la première étude sur les sites alternatifs réalisée. Bernard MELLAC précise que cela dépend du **type de prestation et des moyens techniques et financiers à allouer**. Le propriétaire du terrain peut également **limiter la réalisation d'études**. Une étude n'étant pas envisageable **sans accord avec le propriétaire**.

Thierry BARBERO questionne DECOSET sur l'intégration du critère de **densité actuelle des zones cibles**. Bernard MELLAC précise que ce critère est **déjà pris en compte dans le volet environnemental**, qui intègre la **proximité avec les habitations**. Laurent GUYON précise que les **attentes concernant l'étude** pourront être précisées avec le prestataire retenu lors du cadrage de l'étude.

Michel HERBACH, association Saint-Simon Environnement, questionne DECOSET sur la **capacité des prestataires à réaliser l'étude qu'ils proposent**. Laurent GUYON indique que la mémoire technique précise la compréhension du besoin par les bureaux d'étude, ainsi que les **moyens humains et les ressources mobilisées** et le **temps nécessaire pour réaliser l'étude**.

Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET, présente la note sur le financier **attribuée aux deux concurrents**. La note financière est attribuée comme suit : le devis le moins cher obtient 35/35, les autres prestataires sont notés en fonction de la **différence de prix avec le premier**. Les prestataires n'ayant pas encore été notifiés, les informations précises concernant les devis des prestations **ne sont pas communiquées à l'ensemble du groupe de travail**.

Les prestataires peuvent opérer différentes stratégies en fonction de leur disponibilité et de leur intérêt à réaliser l'étude. EODD est un bureau d'études national dont l'agence toulousaine s'est récemment installée. Une mission pour DECOSET pourrait leur être bénéfique dans le cadre de leur implantation. INDDIGO est un bureau d'études national implanté depuis plus longtemps à Toulouse, on peut imaginer que leur charge de travail est plus importante.

TEMPS 4 : CHOIX DU PRESTATAIRE

Sur le plan technique, les deux bureaux d'études proposent une offre très satisfaisante. Le choix du prestataire repose donc sur une **différenciation financière et la prise en compte du planning** prévisionnel pour réaliser l'étude. La procédure ne permettant pas d'aller au-delà de 40 000 €, un devis **moins élevé offre une certaine flexibilité pour des prestations complémentaires éventuelles**.

Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET ajoute que les études font l'objet d'un **montant forfaitaire**, et les prestataires sont soumis à une obligation de résultats.

Bernard MELLAC indique que le choix des prestataires se fait **en fonction de la note obtenue**. Le prestataire ayant obtenu la meilleure note est retenu, quelle que soit l'appréciation de la collectivité à l'égard des bureaux d'études. Marie-Pierre LAVIGNE, association des habitants de Lafourguette, **remercie DECOSET pour le détail fourni**, notamment concernant **les éléments à l'origine du différentiel de prix**.

Suite de la procédure de sélection du prestataire

Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET explique les **prochaines étapes de la procédure**. Le prestataire retenu sera notifié d'ici une semaine et une **réunion de démarrage administrative sera organisée entre DECOSET et EODD**. Une deuxième réunion, ouverte aux membres du groupe de travail, sera tenue pour **étudier le contenu de l'étude**.

Adrien VITRAC, chef du service communication ajoute qu'un **temps sera laissé aux membres du groupe de travail pour prendre du recul sur les informations partagées**. Le site situé impasse de Palayre, suggéré par Thierry BARBERO, **sera ajouté à la liste des sites envisagés**. Il invite les participants à partager avec DECOSET les **sites qu'ils auraient identifiés** afin de les soumettre au prestataire.

Conclusion et poursuite du continuum de concertation

Julie SCHMITT, cabinet Willing indique que **le compte-rendu des groupes de travail du 11 avril et du 16 mai sera partagé le mercredi 22 mai**. Les membres du groupe de travail pourront **suggérer l'ajout de deux à trois sites alternatifs** à l'étude d'ici le **vendredi 24 mai**, il sera tout de même **possible d'en ajouter lors du lancement de l'étude et en fonction de l'avancement de l'étude**.

Thierry BARBERO, association Saint-Simon Environnement questionne DECOSET sur les **implications de la procédure de DSP pour la réalisation des études**. Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET indique que le calendrier initial **devrait être maintenu malgré un décalage d'une quinzaine de jours**. Le comité syndical prévu fin septembre 2024 devrait se tenir mi-octobre, et le choix du candidat pour la DSP sera effectué au cours de l'été. **La nouvelle DSP sera opérationnelle en janvier 2025**.

Julie SCHMITT propose une synthèse de la séance avant de laisser la conclusion aux garantes :

- Le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) **reprend les échanges du dernier groupe de travail** sur les critères exclusifs et pondérables.
- **Le terme « distance raisonnable » a été qualifié** par les deux candidats pour la réalisation de l'étude sur les sites alternatifs.
- Le site de Palayre, situé route d'Espagne **est intégré aux sites à étudier**.
- Certains **critères de l'étude seront approfondis** lors de la **réunion de démarrage de l'étude** en présence du groupe de travail.
- **Les études** débuteront à la fin de l'instruction des marchés.
- Le compte-rendu de ce groupe de travail et de celui du 11 avril **seront disponibles le 22 mai**.
- Les **membres du groupe de travail pourront suggérer l'ajout de deux à trois sites alternatifs à l'étude entre le 16 mai** et la réunion de lancement avec le prestataire, de préférence avant le 24 mai pour des raisons d'organisation.
- Une **réunion de lancement** se tiendra avec le prestataire en présence du groupe de travail.
- Un **comité de pilotage de la concertation se tiendra le 1er juillet** pour présenter l'avancée de l'étude.
- À la rentrée, les résultats de l'étude feront l'objet d'une **restitution au grand public lors d'une réunion thématique sur le territoire**.

Audrey RICHAR-FERROUDJI, garante de la concertation CNDP, réitère sa satisfaction de voir se **réaliser une étude ouverte au public** pour partager les résultats en cours.